



CAPD du 16 juin 2014

« Mouvement »

Le mouvement 2014 s'annonçait difficile ... et les chiffres confirment malheureusement cette crainte !

Si le nombre de vœux est en augmentation (**2 133** vœux contre 1 738 en 2013, soit une hausse de 22,75%), cela est dû, en grande partie (75%) à l'obligation faite aux collègues nommés à titre provisoire durant l'année 2013/2014 de formuler au moins un vœu zone.

Sur les **170** participants, **53** auraient obtenu satisfaction (31,18% **soit - 11,77%**), **64** resteraient sur le poste déjà occupé (37,65% **soit + 3,42%**) et **53** seraient « **sans poste** » (31,18% **soit + 8,36%**). A eux seuls, ces chiffres démontrent que le risque de blocage du mouvement que nous dénonçons depuis plusieurs années se concrétise davantage à chaque nouvelle opération de mutations.

D'autres éléments renforcent ce constat : 51 postes vacants seulement sur 408 supports (soit 12,5%), c'est très peu ! Et si l'on prend en compte les 12 postes bloqués pour les PES, le pourcentage de postes vacants diminue encore (9,56%). Si l'on pousse un peu plus l'analyse, l'examen des situations par « type de poste » ne fait que conforter l'impression générale. Sur 25 postes d'adjoints « maternelle », 4 étaient vacants ... et bloqués pour des PES ! Pour les postes d'adjoints élémentaires, 10 étaient vacants, dont 5 bloqués pour les PES. Le choix des écoles concernées par ces blocages est aussi très significatif : Albaret Ste Marie; Aumont Aubrac, Chanac, Chirac, Le Collet de Dèze, Florac Elémentaire et Maternelle, Langogne Elémentaire, Marvejols Elémentaire, Mende Les Chênes et Les Solelhons et St Chély d'Apcher Elémentaire. Pour certaines de ces écoles, il s'agit de la troisième année consécutive, c'est inacceptable ! Lorsque l'on sait en plus que ces écoles sont parmi les plus « attractives » lors du mouvement (29 vœux sur le poste d'Aumont Aubrac, 36 vœux sur celui de Chanac, 28 sur Chirac, 27 sur Marvejols, 27 à Mende les Chênes et 28 à Mende Les Solelhons ...), l'amertume, la colère des collègues sont compréhensibles ! Une nouvelle fois, ils ne peuvent obtenir le poste tant espéré ! Pour la neuvième, dixième, ... année, ils vont à nouveau être nommés à titre provisoire lors de la phase d'ajustements, alors qu'ils auraient enfin pu obtenir un poste à titre définitif. Avec quelles conséquences sur leur vie professionnelle, mais aussi, et surtout, sur leur vie de famille ? Auraient-ils, moins que les Professeurs Stagiaires (qui ne sont pas responsables de cette situation) le droit d'aspirer à de meilleures conditions de travail, à exercer à proximité de leur lieu de résidence ?

L'augmentation importante du nombre de bonifications attribuées au titre du handicap pose aussi question. Il ne s'agit pas, là non plus, de remettre en cause ce dispositif, et encore moins de montrer du doigt les collègues qui ont entrepris, non sans mal sans doute, cette démarche difficile. Mais force est de constater qu'il contribue à limiter les possibilités de mouvement des titulaires. L'exemple des 3 postes proposés sur le secteur de Mende (Chabrits, Le Chastel Nouvel et Mende GS Elémentaire) est, à ce titre, très parlant.

Parmi les « nouveautés » de ce mouvement 2014, les vœux « zone » ou « commune ». 275 ont été émis ... permettant « seulement » à 3 collègues d'obtenir un poste (2 par l'intermédiaire du vœu « zone » et 1 par celui du vœu « commune »). Certes, il s'agit de la première année de mise en œuvre, mais le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne sommes absolument pas convaincus de l'utilité d'un tel dispositif. Sans être provocateurs, nous serions même tentés d'écrire qu'il a fait la preuve ... de son inefficacité !

Difficile à maîtriser par les collègues, il a aussi rendu notre travail de commissaires paritaires plus complexe. En effet, les « subtilités techniques » font que le numéro d'établissement obtenu indiqué n'est pas forcément le bon, ou, et c'est le cas d'une collègue qui devrait être « sans poste », qu'aucun de ses vœux « géographiques » n'apparaît sur les établissements demandés !

Il est sans doute un peu tôt pour en tirer des conclusions, mais nous tenons néanmoins à réaffirmer ici notre opposition à ce dispositif.

Des clarifications ont été apportées aux règles du mouvement (sur la nomination sur une direction d'Ecole notamment), des améliorations ont été proposées (affectation à titre PRO sur les postes fléchés LVE et occitan - hors cursus bilingue) et nous nous en félicitons.

Nous aurons l'occasion de faire d'autres remarques lors de l'examen détaillé du mouvement, mais nous le redisons ici : parmi les principes qui nous animent, deux sont incontournables : la recherche de l'équité et le devoir de transparence.